

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20 FEV. 2025

ID : 079-217901503-20250217-2025712763-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 17 février 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Annette Machet, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Machet Annette, Deschamps Valérie, Guillaud Philippe, Léoment Nathalie, Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Pignoux Cécile, Albert Nicolas

Absents excusés : Machy Didier (pouvoir donné à Nathalie Léoment), Biraud Alain (pouvoir donné à Annette Machet), Hauwaert Gaëlle (pouvoir donné à Nadia Bouyer), Niot Jean-Marc

Absents : Christian Nicolas

Secrétaire de séance : Nathalie Léoment

Objet : Liaison souterraine 225 KV GALLAIS-ROM – Convention de servitudes

2025/712-763

Madame le maire présente le projet de création d'une liaison souterraine à 225 KV GALLAIS-ROM et le projet de convention de servitudes avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Le montant de la compensation forfaitaire pour la commune de Limalonges est de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable et autorise le maire à signer la convention de servitudes avec RTE.

Nathalie Léoment
Secrétaire de séance

Annette Machet
Maire